

DELIBERATION N° 2025-DEL- 16 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2025

Les membres du Conseil Municipal de la commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 04 avril 2025 se sont réunis à la salle Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise 64 Grande Rue à Juvisy- sur-Orge-sur-Orge, pour leur séance du 10 avril 2025 sous la présidence de Madame BENSARSA REDA, Maire (séance ouverte à 19 H 38).

Présents : Lamia BENSARSA REDA, Sébastien BENETEAU, Virginie FALGUIERES, Michel PERRIMOND, Amandine COSTA, Nathalie MOUREY, Benedicte HURIEZ, Jean-Claude NASSE, Chantal GUIBLIN, Raymond SOLIGO, Malika ABBACI, Christian LORIC, Marie SERMAGE, Bakary SOUKOUNA, Valerie ROQUES, Jean-François DOUTEAU, Stephanie BEGHE, Pascal GOMEZ, Patricia ROBIN, Francis SAINT- PIERRE, Filipe MONTEIRO, Stephanie RIVIER, Nadia MARTINS, Adnane BENNANI, Alain VILLEMEUR, Gabriel BRUNIER COULIN, Andre PLAS, Samira KEHELAL.

Absents représentés : Cedric DI TOMMASO pouvoir à Sébastien BENETEAU ; Kumba DIAWARA pouvoir à Marie SERMAGE ; Sonia KANTIANA pouvoir à Alain VILLEMEUR ; Bernadette AVELLANO pouvoir à Gabriel BRUNIER COULIN ; Laurence GAUTHIER pouvoir à Andre PLAS ;

Absents non représentés :

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	28
Votants	33

Secrétaire de séance : Bakary SOUKOUNA

Objet : Vote des taux d'imposition 2025 de la fiscalité directe locale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, notamment l'article 1636 B sexies et suivants,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 modifiée portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2025 relative au vote du budget primitif de l'exercice 2025,

VU l'avis de la Commission n°1 « Ressources » qui s'est réunie le 1^{er} avril 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bénéteau,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité à raison de 32 voix pour et 1 abstention (Samira KEHELAL)

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- **Taxe habitation 18,91 %**
- **Taxe foncière bâti 53,31 %**
- **Taxe foncière non-bâti 131,68 %**

- **DIT** que le montant des impositions directes à percevoir couvre les cotisations et participations de la commune aux différents syndicats et districts dont elle est membre, soit pour la base de loisirs « Port aux cerises » (frais fonctionnement) : 84 000 €.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (état 1259).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Juvisy-sur-Orge, le **17 AVR. 2025**



Le Maire


Lamia BENSARSA REDA